

1. PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS

CONNEXIONS & MOBILITÉ

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT CONNEXIONS ET MOBILITÉS

Le projet s'appuie sur la structure radio concentrique du site pour hiérarchiser les circulations, faciliter les mobilités actives et pacifier la promenade du bord de l'eau.

Limiter la place de la voiture

Les flux piétons, cyclables et motorisés sont hiérarchisés et canalisés pour supprimer les conflits d'usages. La présence de la voiture est fortement réduite, tout en répondant aux impératifs du site.

Les itinéraires des circulations techniques quotidiennes (entretien, livraison, secours) sont réorganisés depuis la périphérie du parc.

L'accès automobile depuis la rue des basses Fouassières est condamné et reporté sur l'entrée d'Ethic Etapes.

Une nouvelle entrée est envisagée depuis le rond-point de la Chambre aux deniers, pour sécuriser les entrées et sorties des véhicules sur l'avenue du lac de Maine, à proximité de la bretelle d'accélération (faisabilité d'une nouvelle branche à étudier et à valider avec les services).

La concertation a fait apparaître l'attachement historique pour les pratiques nautiques libres sur le lac. Sous contrôle, l'accès automobile de mise à l'eau au nord et sud du lac est maintenu pour les planchistes, véliplanchistes et pêcheurs des berges du chemin de halage.

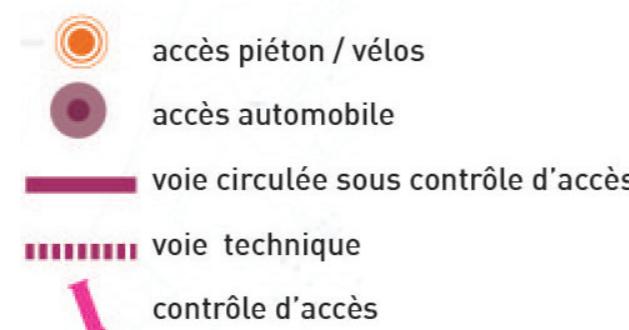
Les circulations ponctuelles de véhicule (entretien espaces verts, collecte déchets, entretien des équipements, évènements saisonniers) se feront via les allées piétonnes dimensionnées à cet effet.

Faciliter les mobilités actives

Un axe principal d'environ 3 km dessert les polarités principales du parc. Il rassemble promeneurs, joggeurs et cyclistes, permettant de relier en toute saison le chemin de halage de Bouchemaine au sud et le parc Balzac au nord.

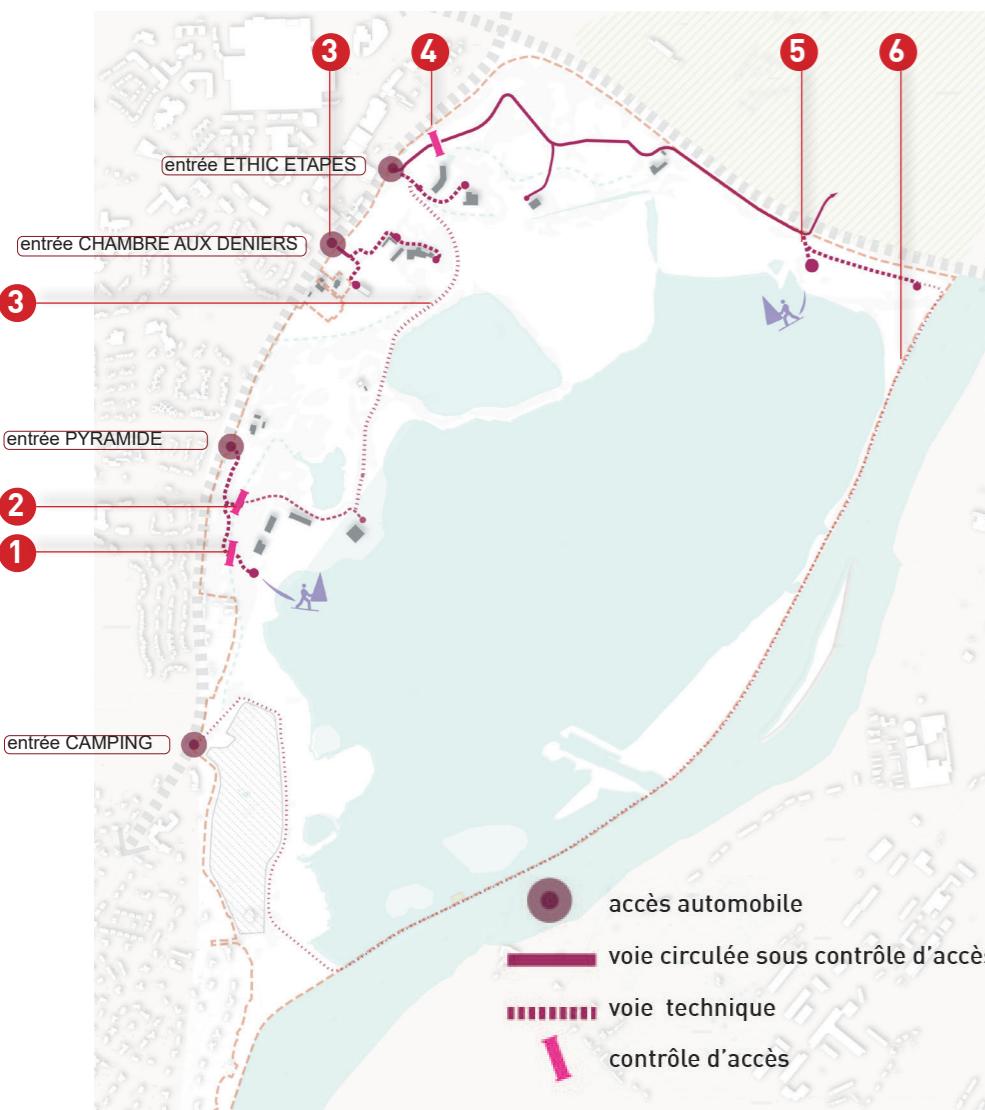
Ce parcours est composé d'une piste cyclable bidirectionnelle et d'un cheminement piéton dédié parallèle. Au sud, entre camping et chemin de halage, les flux cyclistes et piétons se dissocient sur 2 parcours indépendants, sur 200 m environ.

Ce ruban des mobilités actives, composante renouvelée de l'itinéraire « Loire à vélo» et de la grande promenade du parc, permet de reporter les circulations cyclables rapides et en dehors des secteurs d'intensité d'usage- «plage et arrière-plage» et pôle nautique- et d'améliorer l'accueil et la sécurité des promeneurs et des usagers.

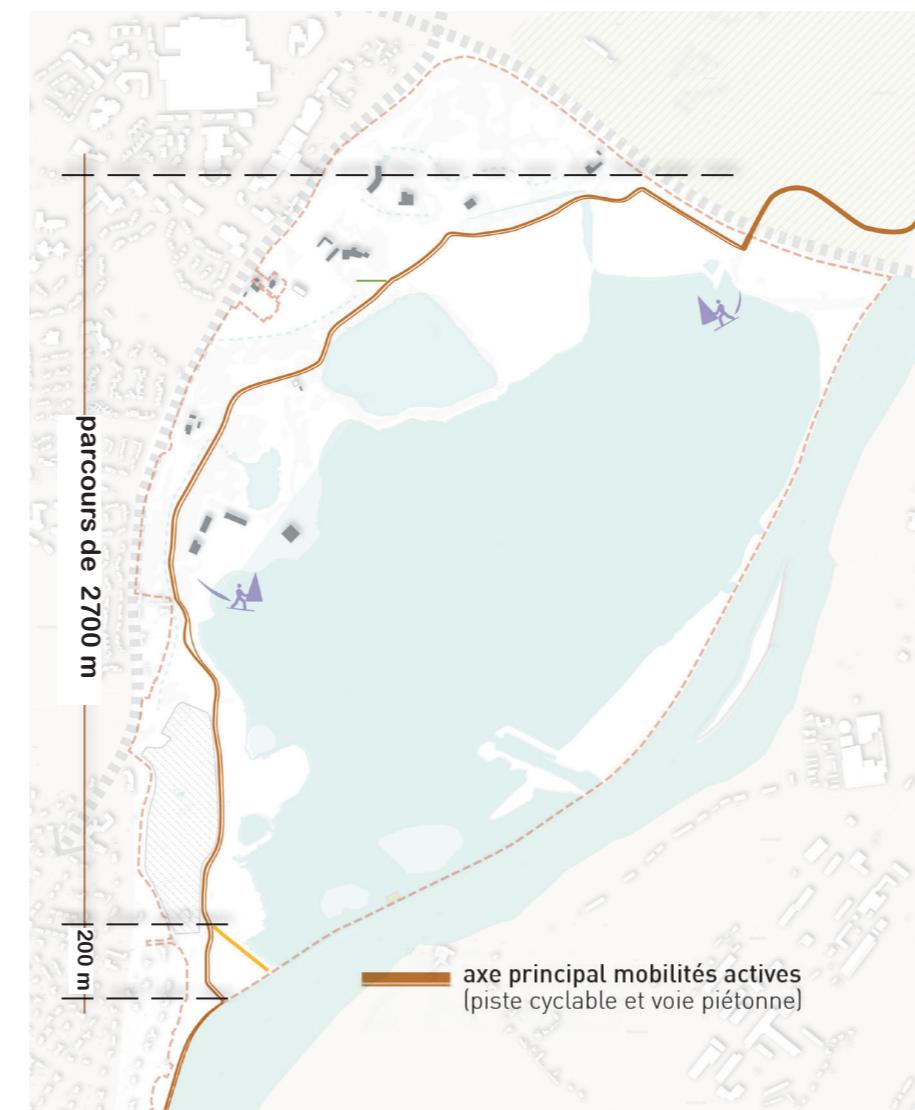


MOBILITÉS

• les voies circulées



• l'axe cyclable



① Contrôle d'accès à la rampe publique de mise à l'eau

- Au public, exclusivement pour mise à l'eau des embarcations
- Aux véhicules des clubs pour le transport de matériel

② Contrôle d'accès Pyramide réservé

- À la livraison du restaurant et de la buvette de la plage
- Aux véhicules techniques de la base de loisirs

③ Accès services techniques DPJP et livraison ALSH

- Depuis le rond-point de la Chambre aux deniers via le parking public

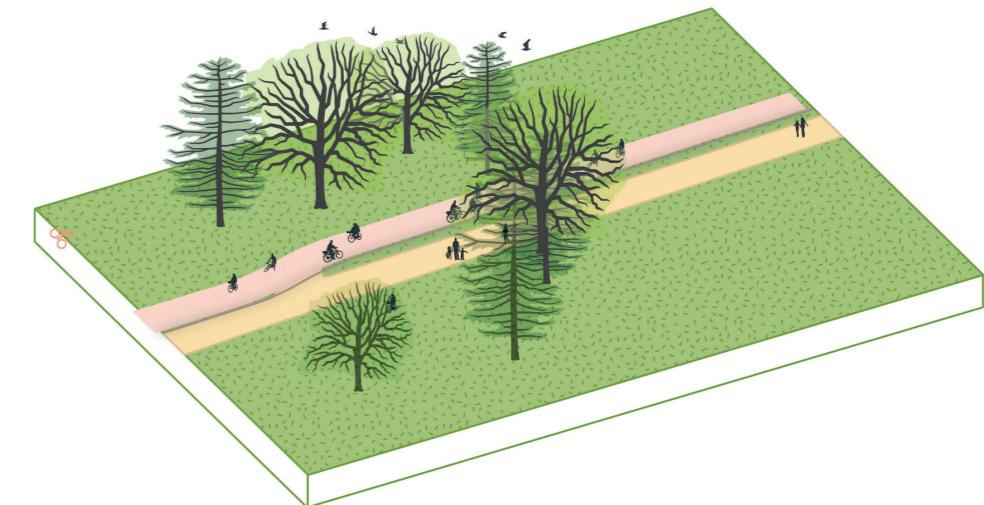
④ Contrôle d'accès à la voie circulable réservée

- À l'accès technique du parc Balzac (véhicules DPJP)
- Aux usagers de la mise à l'eau Atlantique agrémentés
- Aux pêcheurs agrémentés

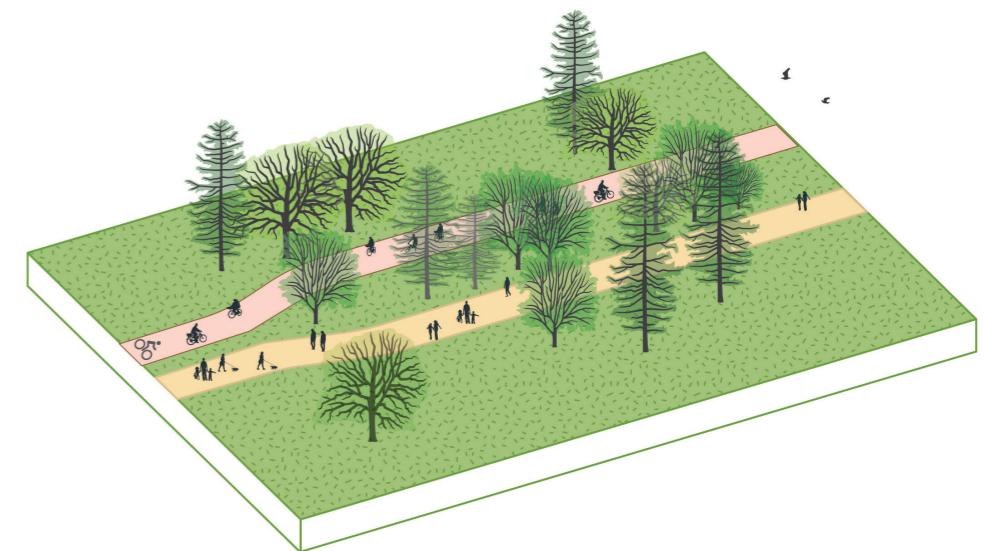
⑤ Place de croisement des modes doux et automobiles

- Promeneurs et cyclistes venant de Balzac, du chemin de halage
- Accès technique au Parc Balzac
- Accès usagers au parking nautique Atlantique
- Accès pêcheurs au parking du chemin de halage

⑥ Accès au chemin de halage pour les véhicules de secours



Piste cyclable et allée piétonne sont parallèles, séparées par une bande pavée ou engazonnée



Piste cyclable et allée piétonne s'écartent, pour s'adapter à la configuration du site : arbres, modélisé de terrain.

Piste cyclable dédiée, séparée du flux piéton

- Composante du parcours touristique «Loire à vélo»
- Circuit de promenade pour le grand public et les groupes loisirs
- Itinéraire vélotaf

Caractéristiques

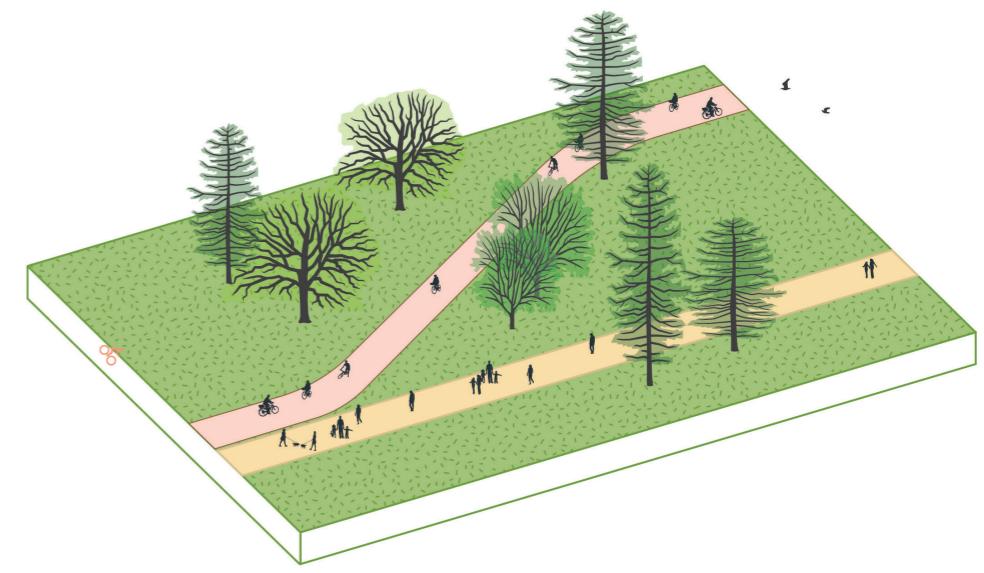
- Piste cyclable bi-directionnelle
- Largeur totale 3 m
- Revêtement en enrobé clair ocre beige
- Séparateur avec la voie piétonne : bande pavée ou bande engazonnée
- Signalisation horizontale : réservée à l'approche des croisements de flux et en entrée d'infrastructure
- Dispositif anti-intrusion limité aux croisements avec les flux automobiles.

Équipements

- Appui-vélos disposés le long du parcours, au droit des polarités
- Station d'outillage et de gonflage public aux abords de la Pyramide
- Station de location de vélos en pied de pyramide

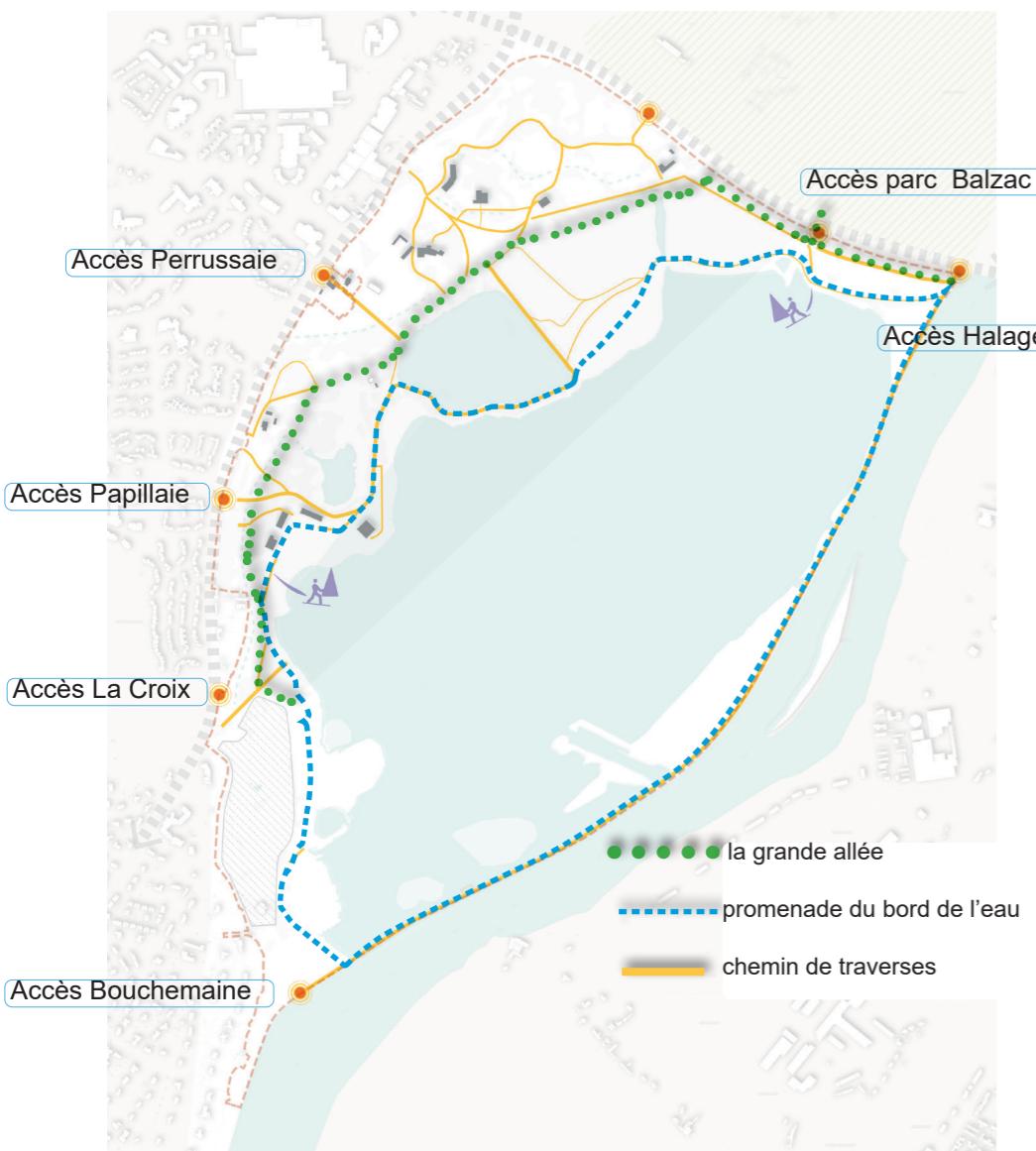
Le vélo est toléré sur les autres allées carrossables du parc, avec déplacement au pas.

Les abords de la plage et le pôle nautique sont autorisés «pied à terre».



Piste cyclable et allée piétonne se dissocient pour adapter les itinéraires

- les promenades



13 km de chemin pour des parcours diversifiés

- Le parc est accessible par 6 entrées aménagées et équipées de signalétique pour les rendre plus accueillantes.
- Les chemins sont rénovés et équipés de bancs tous les 250m et de signalétique .

La grande allée, du parc Balzac au camping

Ce parcours de 2 km est voué à la mobilité piétonne avec une large allée jalonnée par les pôles d'activités du parc. L'itinéraire utilise principalement les allées existantes ; il est ponctuellement reconfiguré entre les sites du Puit rond et de la Corne aux cerfs pour mieux connecter la Maison de l'Environnement.

La promenade du bord de l'eau

La boucle de 5.2 km permet le tour du lac avec une succession de séquences qui varient le rapport avec le paysage lacustre. Elle dessert les espaces de vie emblématiques du parc, la plage, la pyramide, le pôle nautique et les espaces de nature plus tranquilles, propices à la contemplation et à la découverte, avec des mobiliers spécifiques pour l'observation.

Caractéristiques

- Largeur grandes allées entre 3 et 4 m, chemins secondaires entre 1.50 et 2 m
- Revêtement en stabilisé renforcé pour les axes carrossables, stabilisé classique sur chemin
- Croisement entre voies piétonne et cyclable, dans le parc, en pavés.

- articulations entre parcours et pôle d'activités



1 Le parvis de la pyramide et le quai nautique

Le pôle historique du lac augmenté du futur restaurant, est voué à fonctionner en toute saison : il est requalifié avec un parvis d'accueil au rez-de-chaussée de la pyramide de 500 m² environ (travaux liés au bâtiment) prolongé par le quai nautique de 2000m² environ qui offre les espaces extérieurs nécessaires aux activités des clubs et associations hébergées ainsi que le passage de la promenade du bord de l'eau.

2 La terrasse de la plage

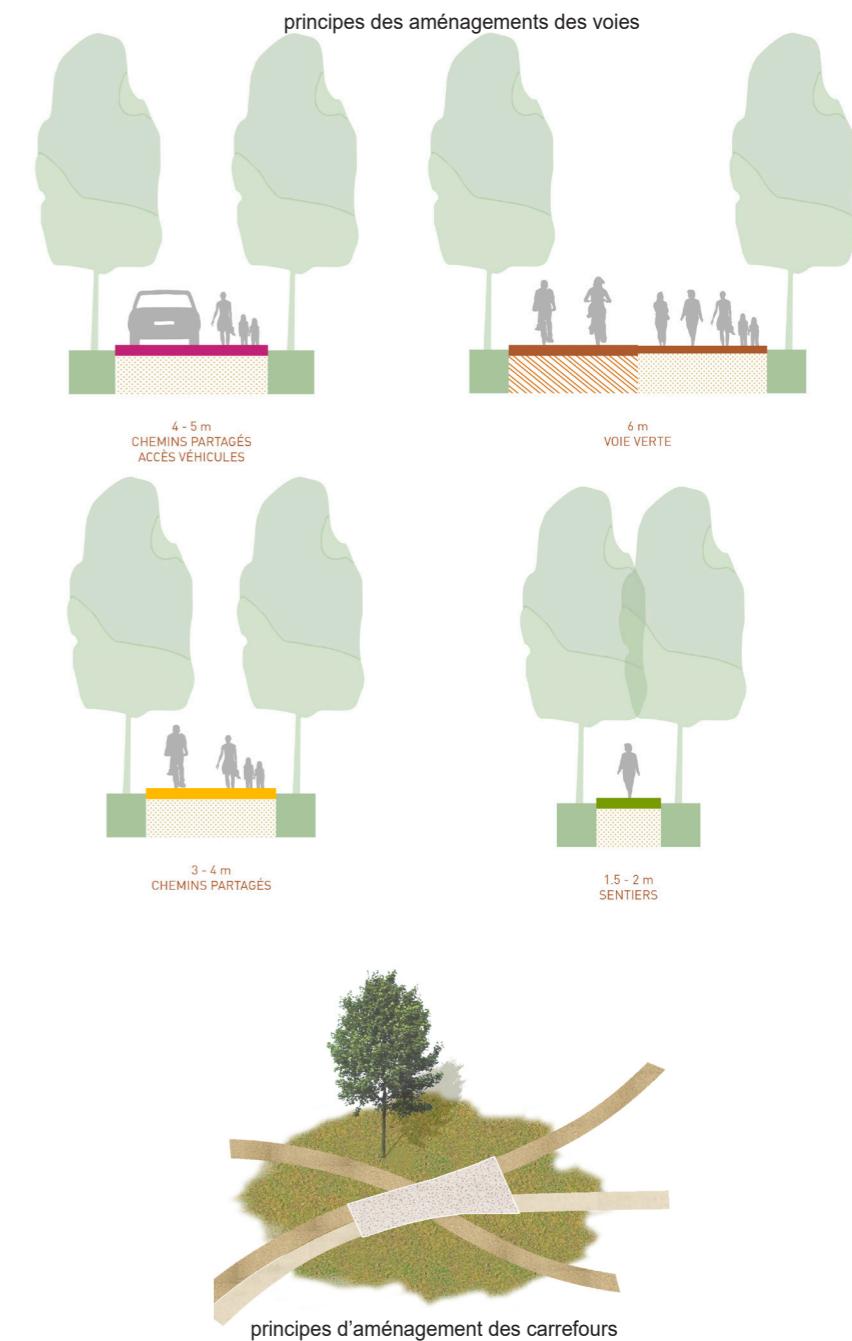
C'est un pôle d'intensité programmatique de la haute saison, autour de la baignade et de la pratique des jeux et sports de plein-air. L'aménagement offre un espace de 1 000 m² environ polyvalent et multi-saisons sur lequel sont adressés la buvette et les équipements sanitaires. Il peut recevoir des événements ponctuels.

3 La place de détente sportive

Une placette de 310 m² environ équipée de bancs accueille les usagers des espaces de grimpe et de musculation.

4 Le parvis jardiné

L'espace de 500 m² environ offre une anti-chambre aux espaces pédagogiques de la Maison de l'environnement. Il accueille le mobilier nécessaire pour les expositions de plein-air, des espaces jardinés et du mobilier de pause.



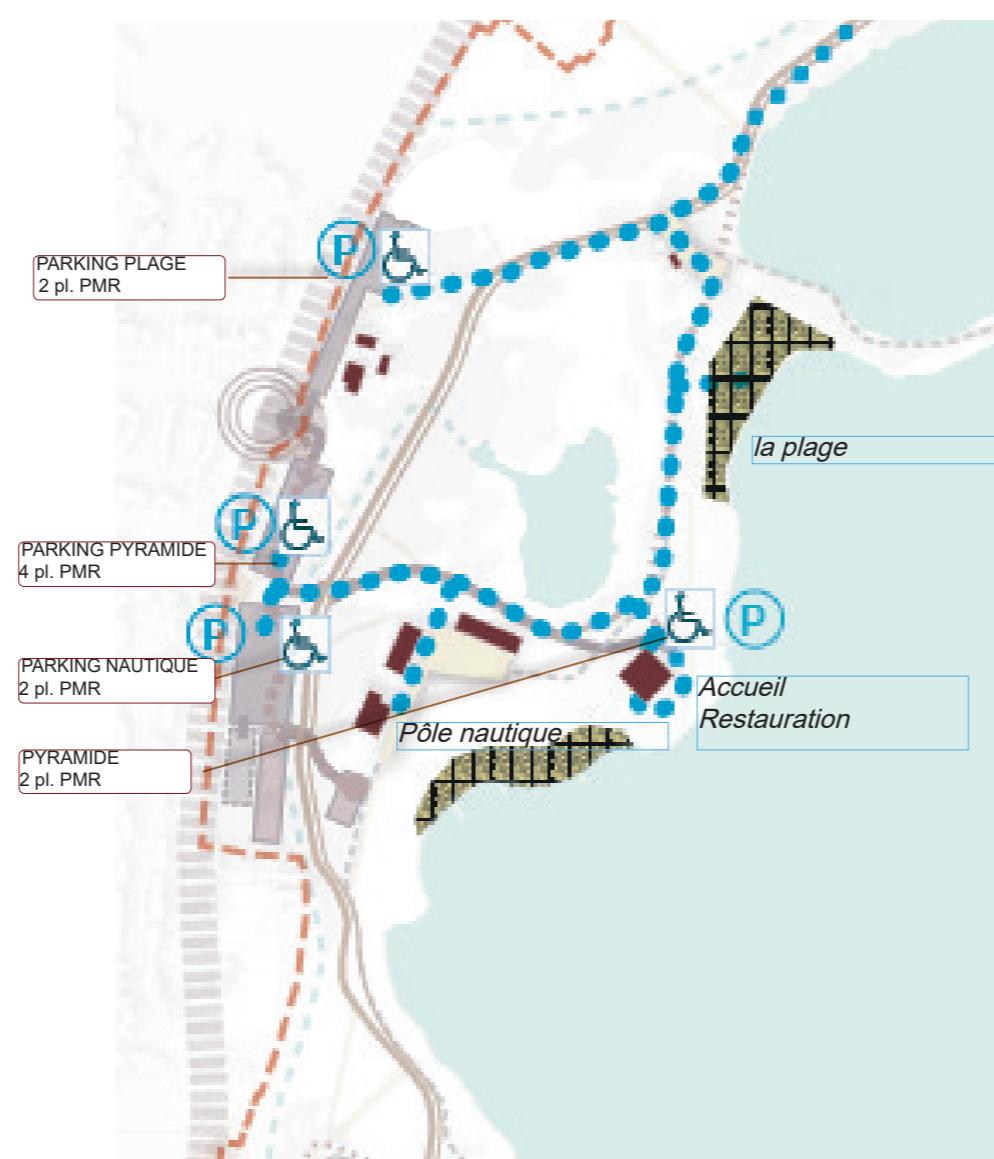
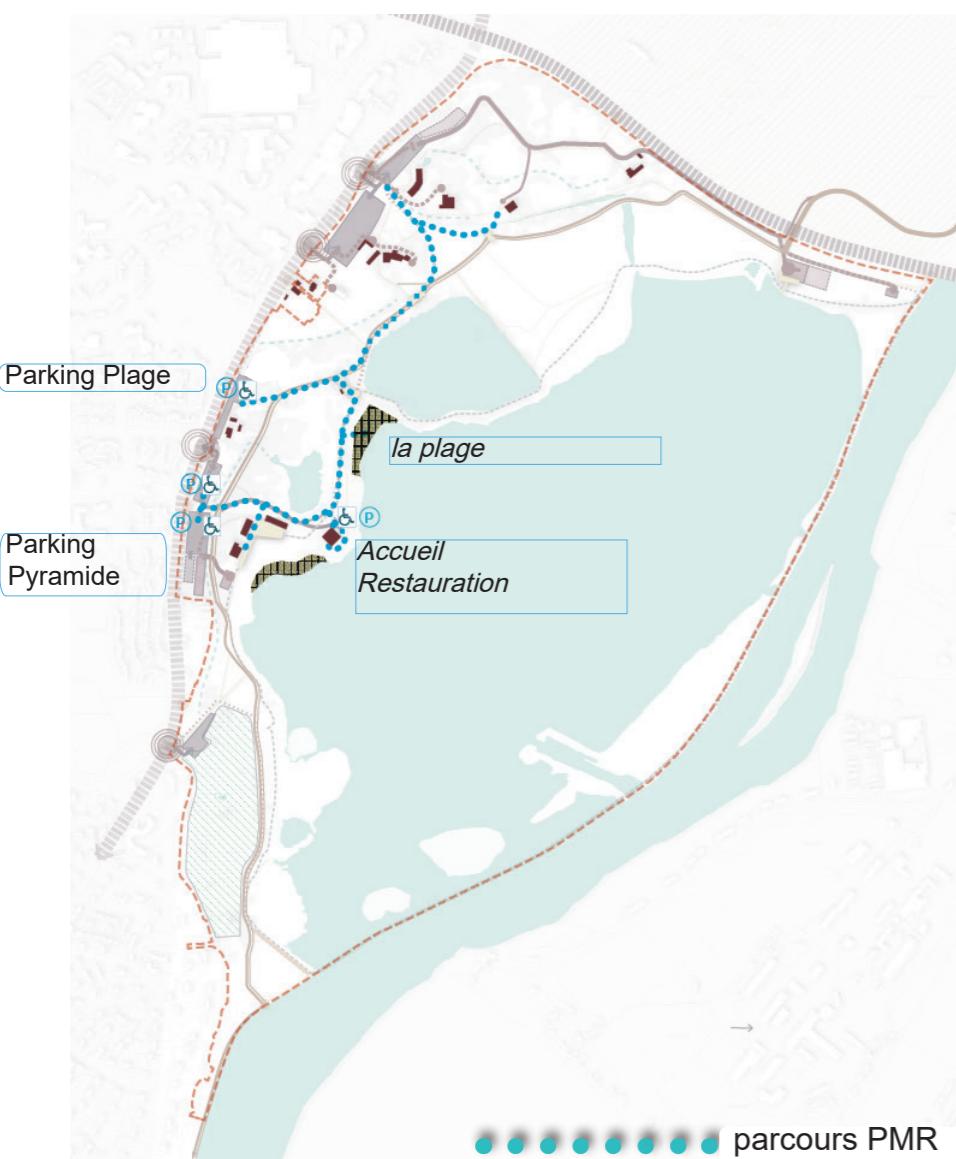
5 La terrasse Atlantique

L'espace de 00 m² environ est dédié principalement aux pratiquants de planche et offre également aux promeneurs une terrasse équipée de mobiliers en belvédère sur le lac.

Caractéristiques des places

- Revêtements de sol : stabilisé renforcé, ponctuellement béton désactivé, platelage bois en partie sur la terrasse de la plage et sur la terrasse Atlantique.
- Équipements : sanitaires rénovés, toilettes sèches sur la terrasse Atlantique, mobiliers de pause, appui-vélos, signalétique.

- les accès PMR



Les parcours piétonniers d'accès à la plage, à l'aire de pique-nique et au pôle nautique

Un itinéraire est aménagé pour permettre l'accessibilité aux PMR (900 m environ).

Les voies sont revêtues de matériaux facilement accessibles aux PMR -enrobé, stabilisé renforcé, béton coulé selon les types de voies- et équipés de bandes de guidage.

Des places de stationnement réservé sont aménagées sur les aires de stationnement, à environ 350 m de la plage et de la Pyramide (8 pl PMR).

Au pied de la pyramide, 2 places PMR sont conservées.



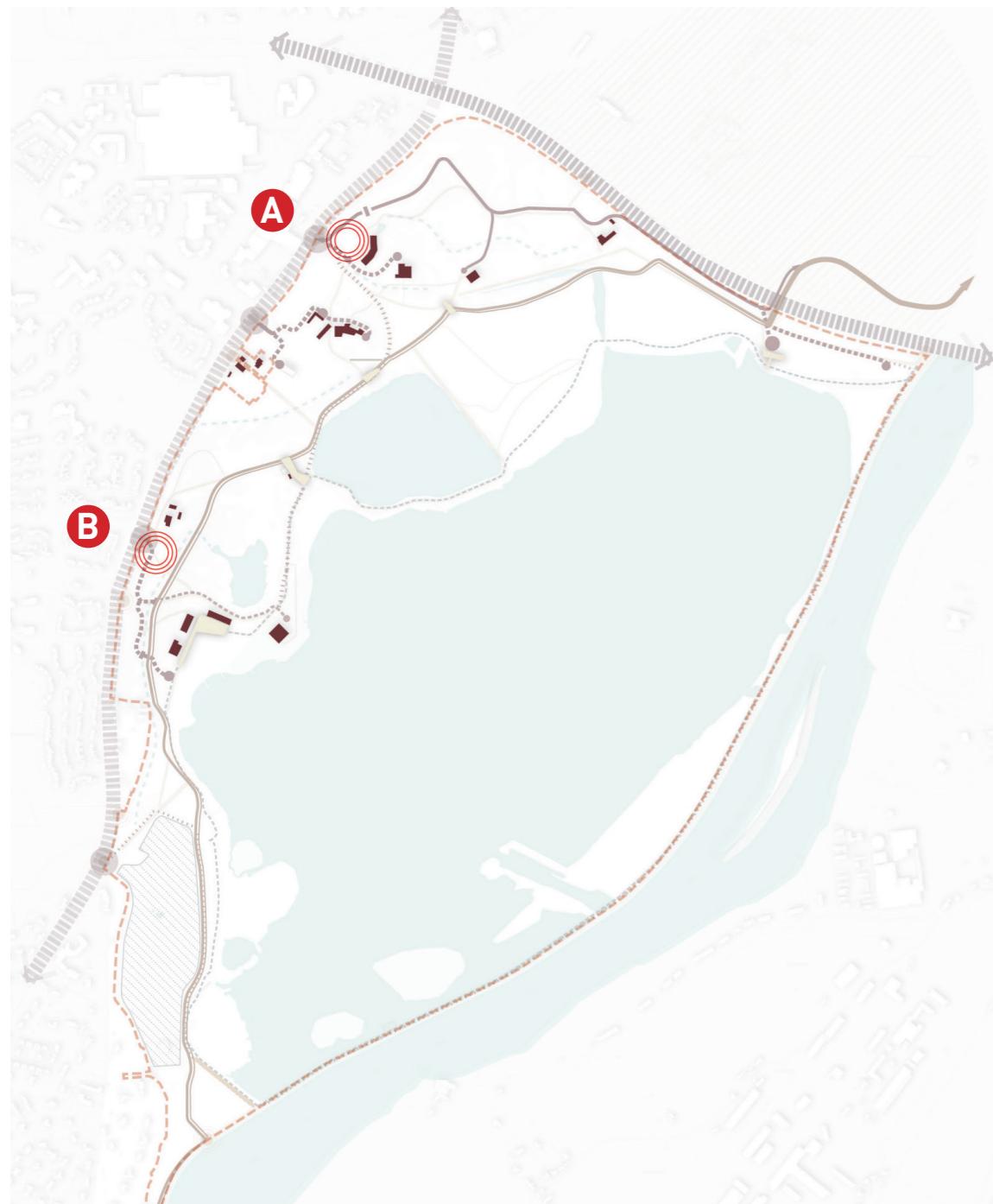
allée d'accès aux «Cabanes du Lac» équipée de bande de guidage

Desserte et stationnement des autocars

Les deux points de desserte du site sont maintenus et ré-aménagés.
Les quais de desserte seront réalisés selon le cahier de prescriptions de ALM.

A Desserte nord, sur parking Ethic Etapes :
desserte de l'Hôtel Ethic Etapes, desserte du centre de loisirs «Les cabanes du Lac»
Quai de desserte et 2 emplacements de stationnement pour autocar

B Desserte sud, sur parking Pyramide :
desserte du centre nautique, desserte de la Maison des jeunes « Ferme Fontaine».
Quai de desserte



Quai bus Pyramide

STATIONNEMENT

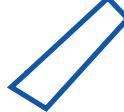
Les aires de stationnements sont organisées depuis la périphérie du parc.

Deux types de stationnement sont prévus :

- stationnement public ouvert à tous
- stationnement réservé pour les activités nautiques et la pêche.

Stationnement grand public

A. PARKING ETHIC ETAPES


existant : 113 places + 2 places autocar
projet :
76 places dont 2 PMR
1 desserte Bus (ALSH +ETHIC ETAPES)
2 places autocar

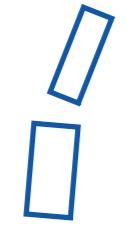
B. PARKING CHAMBRE AUX DENIERS


existant : 340 places
projet : 255 places dont 7 PMR

C. PARKING PLAGE


existant : 105 places
projet : 97 places

D. PARKING PAVOA


existant : 219 places
projet :
174 places
75 places saisonnières

E. PARKING CAMPING


existant : 59 places
projet : 59 places

Stationnement réservé à contrôle d'accès

1. PARKING PÔLE NAUTIQUE

existant : 68 places


projet parking clôturé réservé aux clubs :
20 places pour remorque
7 places VL


parking réservé à la mise à l'eau publique:
18 places

2. PARKING PYRAMIDE

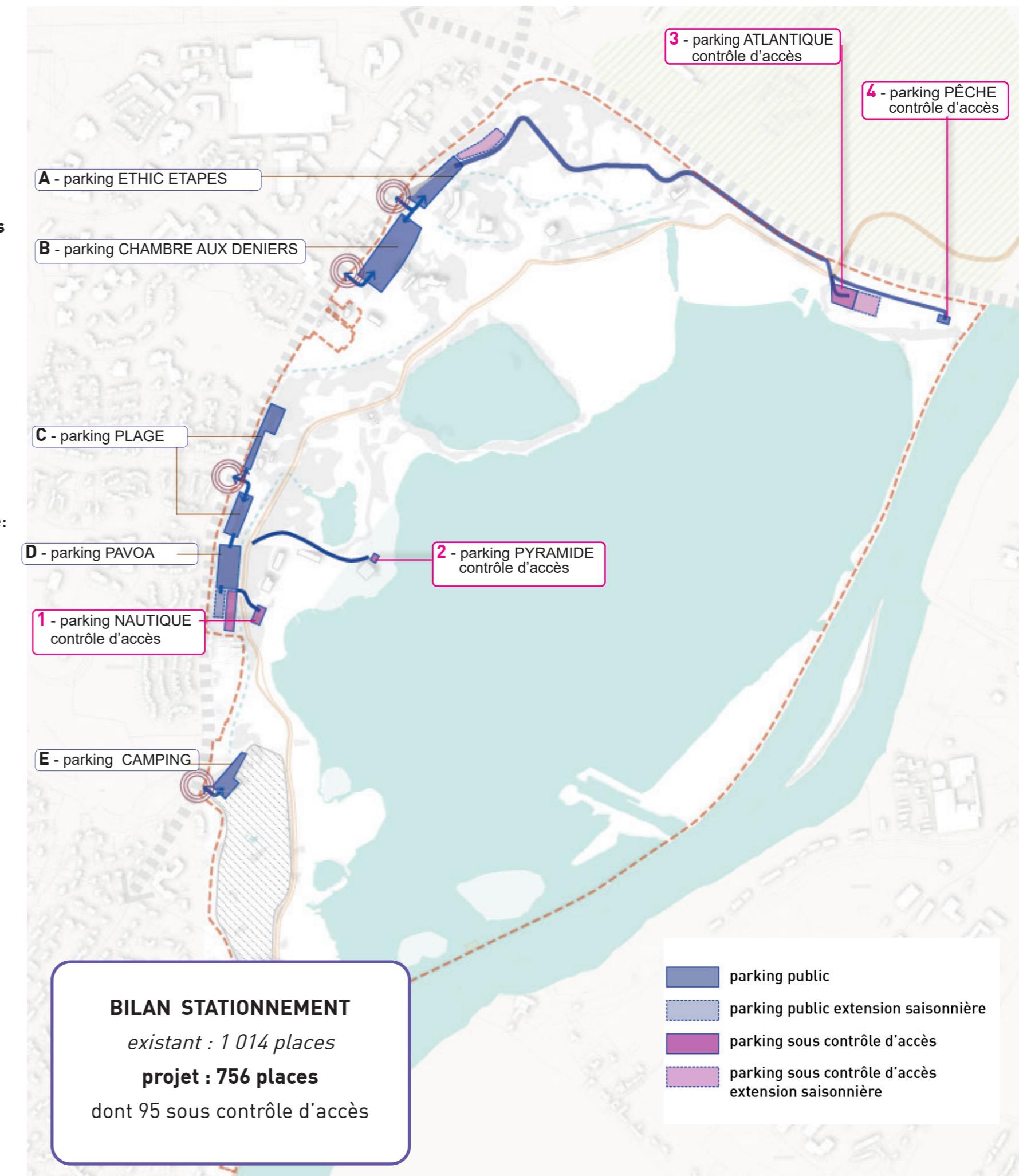
existant : 30 places
projet : 2 places réservées PMR

3. PARKING ATLANTIQUE


existant : 30 places
projet :
40 places permanentes
68 places saisonnières sur pelouse

4. PARKING PÊCHE


existant : 10 places
projet : 5 places



ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

Deux points de collecte avec des conteneurs enterrés sont aménagés sur l'ensemble du site, distants de 800 m environ.

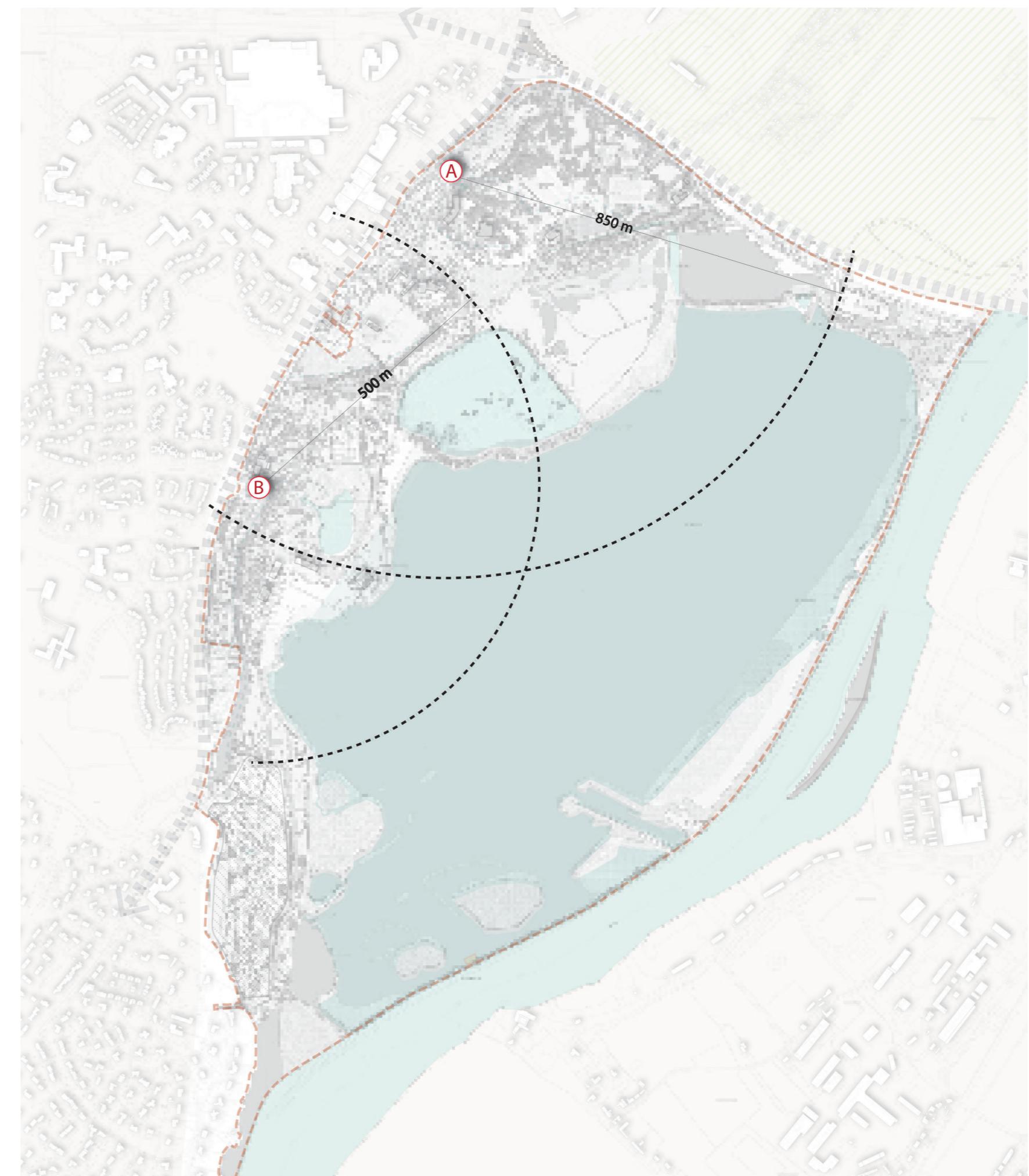
(A) Un premier point de collecte est localisé au nord du parking de Ethic Etape et reçoit les déchets collectés sur la zone Nord du parc.

3 conteneurs (1 OM, 1 tri, 1 verre)

(B) Un deuxième point de collecte est aménagé à l'entrée du parking Pyramide et reçoit les déchets collectés sur la zone Sud du parc.

4 conteneurs (2 OM, 1 tri, 1 verre)

Les camions de collecte accèdent aux conteneurs à travers les voies publiques des parkings et dépose bus. La voie est élargie pour laisser de la place aux camions pour stationner sans bloquer la circulation.



Organisation de la collecte des déchets

(A) Point de collecte NORD

3 conteneurs (1 OM, 1 tri, 1 verre)



(B) Point de collecte SUD

4 conteneurs (2 OM, 1 tri, 1 verre)

